

## L'organisation du service

L'action de médiation est assurée par trois Médiateurs Familiaux. L'organisation est assurée par une coordonnatrice et la gestion de l'activité par la direction du pôle petite enfance. Un temps de secrétariat (0,09 ETP) est mis à disposition de l'activité. L'activité réalisée se caractérise par une diversité d'actions engagées

### **1. La communication.**

- L'information auprès du public ;
- La promotion de la médiation familiale.

### **2. Les séances de médiation familiale**

- Les entretiens de médiation ;
- L'analyse de la pratique ;
- Le travail administratif, (gestion des dossiers des bénéficiaires et statistiques).

### **3. Les actions partenariales**

- Le partenariat avec les mairies des 10ème et 16ème arrondissements au sein des Réseaux Information Familles ;
- La collaboration avec la maison de la médiation et l'AMF dans le cadre de la double convocation ;
- L'accueil et l'accompagnement de stagiaires en formation de médiation familiale.

### **4. La participation à la vie interne de l'association.**

- Participation aux réunions et groupe de travail de réflexion organisés dans l'association ;
- Participation en tant que stagiaires aux formations internes.